

**N° 9/3.16**

**POSTULAT DU GROUPE DES VERTS DEMANDANT "UNE ÉTUDE SUR LA FAISABILITÉ ET L'OPPORTUNITÉ D'UNE GOUVERNANCE RÉGIONALE DES COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES"**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission du Conseil communal, formée de Mme Magali ZUGER, MM. Adrien BUSH, Jean-Hugues BUSSLINGER, Giancarlo DE BELLIS, Eric DECOSTERED, Pascal GEMPERLI et Mme Maria-Grazia VELINI, président-rapporteur, s'est réunie le mardi 3 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville, salle des Pas Perdus.

## **1 PRÉAMBULE**

Le postulat du groupe des Verts a été déposé et développé par M. Gemperli en décembre 2014. La détermination de la Municipalité a été présentée au Conseil communal le 24 juin 2015 et elle s'oppose à sa prise en considération. Le Conseil communal a décidé de renvoyer ce postulat à l'étude d'une commission.

Le postulat du Groupe des Verts demande à la Municipalité de procéder à une étude, si possible avec le concours d'experts indépendants, sur la faisabilité et l'opportunité de créer une structure de gouvernance régionale avec les autres communes de l'agglomération lausannoise. Selon le postulat, cette structure "*donnerait une assise démocratique aux débats intercommunaux qui sont actuellement dans les seules mains des exécutifs et de leurs experts*". Et de continuer : "*Cette structure devrait instituer des organes démocratiques, avec une autorité exécutive et un organe délibérant.*" (Voir détermination de la Municipalité).

M. Gemperli au nom de son groupe, précise aux membres de la commission les raisons qui ont abouti au dépôt de ce postulat. Au niveau communal, dans divers domaines, nous travaillons de plus en plus dans un contexte de régionalisation, d'associations ou autres structures intercommunales avec la perception d'un Conseil communal devenu chambre d'enregistrement et privé de décision dans beaucoup de domaines suite au transfert de ses compétences. La Municipalité, dans sa détermination, fait une interprétation du postulat en se focalisant sur le PALM, alors que le postulat pousse sa réflexion au-delà du PALM. Il s'agit d'un problème de principe puisque le législatif est privé d'accès décisionnel à différents niveaux et le postulat veut donner une large ouverture à la réflexion tout en tenant compte du cadre existant.

## **2 DISCUSSION ET COMMENTAIRES**

Les commentaires et réflexions des membres de la commission sont résumés dans les points ci-dessous :

- 1) Le postulat a été déposé dans plusieurs communes du canton et il aurait été intéressant de connaître la suite donnée par les autres Municipalités. Sur le fond, il serait possible de rejoindre l'idée du postulat, mais comment pouvoir atteindre l'objectif poursuivi, comment l'organiser sans créer des blocages et faire avancer les projets.

- 2) Il y a un partage du constat de la perte d'influence au niveau communal. Il y a des instances intercommunales où le législatif est bien représenté (par exemple PRM). Il faut donc encourager une participation plus soutenue des Conseillers communaux. Il faudrait pouvoir mettre en place des procédures pour des interventions plus rapides, contrainte réglée au niveau institutionnel.
- 3) Y a-t-il une possibilité de lier ce postulat à la motion de l'Entente Morgienne "Pour une meilleure défense des intérêts des Morgiens" ? Est-il possible d'imaginer une structure et un fonctionnement (création d'une suprastructure) par exemple similaires à ceux du Conseil Régional de Nyon qui touche à des sphères liées aux diverses associations intercommunales ? Est-ce qu'il y aurait une piste de réflexions qui permettrait de ne pas classer ce postulat ?
- 4) La possibilité de mieux faire existe, il faut étudier toutes les possibilités.
- 5) Le postulat se limite à l'agglomération Lausanne-Morges, donc il exclut d'emblée les autres associations. S'il y a le souhait de remplacer le PALM, il faut faire une action au niveau des instances cantonales depuis le Grand Conseil (articles 112 et ss de la Loi sur les communes (LC)). Toute est perfectible, mais il faut s'organiser dans un cadre institutionnel communal à l'échelon du district de Morges, les communes travaillant ensemble pour des questions pratiques.
- 6) C'est problématique d'avoir une seule instance pour les différentes thématiques. Il faut un inventaire des associations intercommunales auxquelles la Ville de Morges adhère, comme le demande la motion de l'Entente Morgienne. Ceci permettra de définir ce que nous pouvons améliorer et comment nous le pouvons.
- 7) Cela vaut la peine de réfléchir à un Conseil régional, mais dans tous les cas, le contenu du postulat devrait être revu et le cas échéant redéposé sous une autre forme.

### 3 CONCLUSION

Dans sa réflexion, la commission rejoint sur beaucoup d'arguments la détermination de la Municipalité.

Toutefois, la commission est consciente que le transfert des compétences et la perte de prise de décision au niveau du Conseil communal sont un réel problème pour les Conseillers communaux. Elle se positionne favorablement sur une réflexion plus large au niveau des différentes structures institutionnelles existantes : les lister, étudier leur fonctionnement et leurs statuts, améliorer la participation du législatif, etc.

Le postulat du Groupe des Verts se focalise sur l'agglomération Lausanne-Morges (PALM), ce qui exclut toute modification sans passer par les instances cantonales. La commission suggère aux postulants une révision de l'ensemble de son contenu et, le cas échéant, revenir devant le Conseil communal.

La commission se prononce par 5 voix contre la prise en considération du postulat, 1 voix pour et une abstention.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le postulat du Groupe des Verts,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de s'opposer à la prise en considération du postulat du Groupe des Verts demandant "Une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Maria Grazia Velini